

De la fin du colonialisme spirituel

Maurice Blain

Volume 2, Number 6 (12), November–December 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/59783ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Blain, M. (1960). De la fin du colonialisme spirituel. *Liberté*, 2(6), 325–331.

De la fin du colonialisme spirituel

MAURICE BLAIN

Qui donc a affirmé de notre littérature d'idées qu'elle était pauvre? Notre sottisier national s'est depuis quelques mois enrichi d'une impressionnante collection de textes cléricaux. Notre haut clergé, qui pratique rarement le péché de l'esprit, s'est livré ces derniers temps à une épuisante activité intellectuelle. Ses efforts de réflexion nous ont valu une affligeante somme de jugements de valeur sur le bon usage de la démocratie, le péril du laïcisme, les bienfaits spirituels de la censure, l'immoralité de la gratuité scolaire, le droit naturel pour l'Eglise de gouverner le domaine de l'éducation. Dans tous les bons journaux.

De tant de zèle apostolique, il importe peu qu'un humoriste, dans cinquante ans, éprouve grand-peine à démêler la part de l'inconscience et celle de la sottise. Mais il importe assez qu'un historien arrive à distinguer une si prodigieuse consommation de mythes et une si accablante confusion des idées; et constate un peu tristement l'archaïsme et l'indigence de notre pensée religieuse officielle.

On se sent par moments pris de honte à la pensée que nos petits-enfants seront en droit de juger une grande part de notre histoire intellectuelle sur les augustes écrits de la hiérarchie cléricale qu'avait secrétée notre société.

Mais si au palmarès de notre anthologie noire nos évêques reçoivent une mention honorable, la Compagnie de Jésus, avec un sens naturel de la grandeur, se voit par contre décerner un "summa cum laude" de la vérité triomphante. Le discernement est ici débordé par la surenchère des candidats, et nous assistons à un déchaînement de la casuistique dont Blaise Pascal n'avait pas rêvé, à propos du projet d'Université Sainte-Marie.

UN MODELE DE SOPHISME

Après le rappel, par le R.P. Gérard Plante, du principe de démocratie romaine que symbolisent les privilèges de la constitution apostolique *Jam-dudum*, où le mémoire de la compagnie voit la charte intellectuelle du Nou-

veau Monde, le R.P. Pierre Angers, pour simplifier la question de droit, ne revendique rien moins que

“la normalisation sous les formes juridiques ordinaires des pouvoirs et droits universitaires déjà acquis sous la forme d'exception”.

Puis le R. P. Jacques Cousineau nous prévient que la cause est entendue au mérite:

“Remettre l'approbation du projet soumis d'université à l'étude d'une commission royale d'enquête qui prendra deux ou trois ans pour se prononcer et qui vraisemblablement... n'aura pour juridiction que l'examen des structures et du financement de notre système d'éducation, serait un geste imprévoyant et inutile.”

Pour supplément d'information, le R. P. Pierre Angers revient à la charge:

“Bien qu'on ne connaisse pas encore le mandat qui lui sera attribué, cette commission n'aura vraisemblablement pas pour but de considérer des cas particuliers, mais d'établir des principes directeurs régissant le développement et le progrès de nos institutions d'enseignement... .

Il serait invraisemblable que les conclusions de cette enquête obligent un groupe d'institutions déjà avancées sur la voie du statut universitaire à rétrograder ou à marquer le pas. Donc pourquoi attendre... .

De plus il appartient aux universitaires eux-mêmes et non à l'Etat de fixer la politique académique de leur université.”

On serait tenté de définir la dialectique jésuite par l'art politique de n'être pas concerné. En quatre phases, elle se place tantôt au-dessus, tantôt en dehors de tout pouvoir législatif.

1—Le projet d'Université Sainte-Marie est d'abord une affaire privée entre l'autorité romaine et la Compagnie.

2—D'ailleurs l'Etat québécois n'a pas le choix. S'il ne peut créer une seconde université qui existe déjà, il n'a qu'à ériger en règle générale une exception.

3—Une commission d'enquête? Bien d'accord. Elle ne nous gêne en rien puisque sa juridiction ne peut ni ne doit nous concerner. Sauf en matière financière.

4—La preuve que cette commission ne peut s'occuper de nos affaires? Cette commission régira le développement de nos institutions (futures) d'enseignement, dont chacun sait que l'Université Sainte-Marie (déjà constituée) ne fait pas partie. Puis enfin, ce n'est pas le métier de l'Etat de s'intéresser à la politique universitaire.

Le syllogisme est à peine forcé, mais il tient admirablement, comme modèle de sophisme. On s'inquiète seulement de savoir pourquoi, si tout est maintenant si simple, les Jésuites s'obstinent à recourir à la sanction de l'Assemblée Législative. Et si la commission d'enquête n'allait faire aucune recommandation en matière d'octrois. . .

DANS LA FOSSE AUX LIONS

Mais après la causerie du R.P. Réal Lebel, un esprit non prévenu de nos moeurs indigènes peut se demander si toute cette démonstration ne cache pas un énorme canular.

"L'abcès du laïcisme a abouti. Il couvait depuis un certain temps. L'Université Sainte-Marie et les Jésuites auront eu le mérite de le faire aboutir. . .

Aux toutes premières heures de la fondation de la Compagnie de Jésus, Saint Ignace a demandé la persécution comme preuve de la confiance du Seigneur dans sa Compagnie. Et il a été largement exaucé: depuis plus de quatre siècles, chaque fois que les Jésuites ont mis la main à une initiative ou à une oeuvre nouvelle, il s'est toujours trouvé quelqu'un pour pousser les hauts cris et accuser les Jésuites de travailler à la ruine de la patrie et même de l'Eglise. . .

La lutte que suscite aujourd'hui la création de l'Université Sainte-Marie est un combat de pygmées. . . en comparaison des luttes de géants commencées en 1848. . ."

On se retrouve d'un seul coup en pleine magie. Le R.P. Lebel ne peut plus douter, à ce signe dans le ciel; la persécution, à travers les âges, annonce et accompagne les grands desseins et les grandes victoires de la Compagnie. Le temps n'est peut-être pas loin où les martyrs canadiens de la compagnie descendront dans la mêlée.

Pour notre humoriste, cet appel discret à la croisade contre les persécuteurs laïcistes marquera sûrement le début des guerres de religion au Québec. Il serait risible s'il n'avait recours à des motivations qui ont récemment déshonoré la campagne d'un certain Daniel Johnson; s'il ne tendait à escamoter un certain nombre de réalités et de contradictions où nous vivons.

Que quelques Jésuites affirment, avec leur suffisance et leur superbe traditionnelles, que l'Etat doit s'incliner avec respect et reconnaissance devant leurs revendications, sans même en discuter l'opportunité ou le bien fondé, c'est une question de style, que chacun demeure libre de tolérer. "Selon que vous serez puissants ou misérables. . ." Mais que d'aussi fallacieux arguments descendent jusqu'au niveau de la fosse aux lions, cela donne à réfléchir sur la représentation que se fait la Compagnie de notre société religieuse et politique, et sur certaines arrière-pensées qui paraissent animer son projet d'université cléricale. Essayons d'y voir clair.

Il est pénible de rappeler à des hommes déjà si puissamment installés dans le royaume du pouvoir temporel, certaines réalités qui relèvent de l'évidence de l'observation :

1—NOTRE SOCIÉTÉ POLITIQUE ÉVOLUE VERS LA DÉMOCRATIE

Le schème historique est maintenant révolu selon lequel une sorte de régime de Tiers-Etat était constitué d'un peuple silencieux, d'un Etat politique faible et d'une Eglise toute puissante. L'avènement de la conscience politique achève maintenant de surmonter l'obstacle majeur à la formation d'une authentique démocratie: la coordination sociologique de l'Eglise et de l'Etat dans l'exercice de la réalité du pouvoir civil.

A la règle de l'art politique traditionnel: *l'Etat ne gouverne pas contre l'opposition de l'Eglise, mais l'Eglise ne règne pas sans l'assentiment de l'Etat*, se substitue peu à peu la notion nécessaire de souveraineté absolue de l'Etat, dans l'ordre du bien commun temporel, et au premier chef dans le domaine essentiel de l'enseignement, dont il demeure le seul gardien et le seul arbitre. Nous allons vers une séparation réelle de l'Eglise et de l'Etat.

2—NOTRE CATHOLICISME EST EN VOIE D'ECLATEMENT

Une chrétienté sacrale de type médiéval, dont les structures et les institutions ont longtemps tenu lieu d'assises à la cité politique, quand elles ne se sont pas confondues avec elle, a fait place à un catholicisme absolutiste, enfermé dans l'intransigeance de sa doctrine et identifié à l'intolérance de l'idéologie nationaliste. Le progrès de la liberté de pensée laïque, puis la fin du combat de survivance nationale ont posé deux redoutables défis à l'Eglise: celui du partage du spirituel et du temporel, entraînant une conversion totale du système de pensée et une réforme profonde des structures; et celui du désengagement politique.

Qui ne voit aujourd'hui dans la désaffection des masses, l'hésitation du bas clergé et de certains ordres religieux, la formation d'un laïcat clairvoyant, les signes d'une Eglise profondément divisée entre l'entêtement dans sa fonction historique révolue et la volonté de retour et de fidélité à ses origines spirituelles et aux tâches de la foi?

3—NOTRE SOCIÉTÉ RELIGIEUSE EST DESORMAIS PLURALISTE

Religion nationale pendant près de trois siècles, le catholicisme a non seulement cessé de représenter globalement la société religieuse française du Québec, mais a perdu son double caractère d'unanimité doctrinale et de monolithisme sociologique. Divers humanismes chrétiens non orthodoxes, du progressisme au laïcisme, sont apparus à l'intérieur de l'Eglise qui mettent

en cause les fondements mêmes de notre philosophie traditionnelle. Une fraction de plus en plus importante de croyants quittent les rangs de l'Eglise rituelle et visible, sans pour autant renoncer à leur foi.

Par ailleurs, une minorité française et protestante apporte avec elle de très anciennes traditions de libéralisme intellectuel et de libre examen religieux, au moment même où des courants de pensées évolutionniste et existentialiste paraissent devoir pratiquer des brèches d'importance dans les positions sclérosées de notre théo-philosophie et fonder le droit intellectuel de cité à un humanisme d'inspiration agnostique.

Notre douillette civilisation catholique est entrée dans l'époque moderne des échanges et des combats. Comment se résignera-t-elle à cohabiter avec d'autres systèmes de pensée, chrétienne et athée, et à subir l'épreuve du pluralisme?

4—LA LAÏCITE DEVRA SUCCEDER AU CLERICALISME

L'Eglise n'a pas à redouter les crises européennes du laïcisme doctrinaire — le laïcisme refoulé s'exprimera par l'évacuation du sacré, non par la formulation d'un humanisme sectaire. mais le cléricisme paraît déjà condamné à cette conversion politique et sociologique nécessaire qui s'appelle la laïcité.

Pourquoi faire un drame de conscience religieuse d'une simple transmission de pouvoir réel, au niveau de la société temporelle où l'Eglise est dangereusement engagée? Notre histoire a pu justifier la fonction de suppléance de l'Eglise romaine, et excuser par ses bienfaits nécessaires certains compromis et certaines injustices. Mais une société pluraliste et bientôt adulte ne peut tolérer sans grave danger d'anarchie religieuse ou politique, une situation d'état clérical dans l'Etat civil. La liberté de l'acte de foi et le devoir de tolérance civile ne seront assurés au citoyen que le jour où l'Etat politique assumera la responsabilité de les lui garantir, dans la neutralité. L'autonomie intellectuelle et religieuse obéit aux mêmes lois que l'indépendance politique et économique.

Le temps du colonialisme spirituel est révolu.

Voilà, à ce qu'il semble, quelques problèmes d'ordre spirituel où pourrait s'employer, au service de l'Eglise, l'énergie de la Compagnie de Jésus. Comment alors imaginer, si les données objectives de ces hypothèses sont vérifiables, que les Jésuites puissent d'instinct avoir recours à des raisons d'autorité et afficher une indignation d'opprimés pour défendre leurs idées? (La fidélité à l'esprit d'Ignace de Loyola n'implique pas une inconscience si effarante des conditions politiques, religieuses et intellectuelles d'une société donnée. Entre le comportement intellectuel de ces hommes et la réalité sociale où ils vivent semble s'être creusé un abîme d'incompréhension, de malentendus, de préjugés que l'orgueil et le prestige de la Compagnie recouvrent allègrement du manteau de la raison d'état et du salut de l'Eglise.

Comment un débat d'idées sur le projet d'université, que chacun souhaiterait ouvert et loyal, peut-il ne pas tourner au dialogue de sourds?

Il ne s'agit pas seulement ici de combattre la constitution d'une seconde université, Sainte-Marie ou autre, contre laquelle les raisons d'ordre strictement académique paraissent plus que suffisantes, mais d'apprécier des méthodes de combat et l'esprit qui les anime. Or il arrive que l'ambition de la Compagnie ne se confonde ni avec le salut de l'Eglise, ni avec l'intérêt de l'Etat. On essaie de ne pas comprendre.

UNE OPERATION REACTIONNAIRE

Mais tout se passe comme si la Compagnie de Jésus était résolue à prendre la relève de l'Eglise et assumer la direction de son fief traditionnel de l'enseignement pour arrêter le passage à long terme du secondaire au secteur public et bloquer l'avenir d'une grande université laïque.

Qui ne voit les conséquences immédiates d'une telle entreprise? Dynamisme d'attraction et de duplication pour l'enseignement classique; facteur de dispersion et de médiocrité pour l'enseignement universitaire. Est-ce là ce que souhaitent les Jésuites par un coup de force habilement légalisé sous le couvert de la prévoyance et de la persécution? Et faut-il conclure que Mgr Bourget leur a ouvert la Province de Québec en 1842 pour balkaniser son système scolaire en 1960?

Car il ne faut pas s'y tromper. Consciente ou non des conséquences à long terme de son projet, la Compagnie de Jésus, en s'installant et avec elle l'Eglise, dans de nouvelles enceintes fortifiées, travaille à deux entreprises réactionnaires: —

1—AU SABOTAGE D'UNE POLITIQUE, VITALE POUR NOTRE AVENIR INTELLECTUEL, DE REFORME ET DE PLANIFICATION SCOLAIRE —

Comment ne pas apercevoir dans la constitution d'une université cléricale l'organisation d'un état d'anarchie permanente dans l'état scolaire; et la reconnaissance d'un principe législatif, d'un ensemble de structures et d'une politique de subsides qu'aucune commission d'enquête, si radicale fût-elle, ne pourra jamais désavouer. Que sera le champ de juridiction de cette commission d'enquête, ou la liberté de réforme de l'état quand un certain nombre des 90 collèges et séminaires de la Province réclameront un traitement égal, ou chercheront seulement à s'affilier à l'Université Sainte-Marie, par intérêt ou instinct de conservation?

La fonction de l'Etat ne consiste pas à construire un système scolaire allégé de toutes les institutions religieuses dissidentes, mais de récupérer et

de réformer des centres de culture, des méthodes, un corps professoral et leur donner les moyens d'être de grands êtres vivants.

Les Jésuites craignent-ils tant la démocratie qu'il leur faille, comme en 1877 et 1893, exorciser jusqu'au fantôme d'un Ministère de l'Éducation?

2—A LA CONSOLIDATION DU CLERICALISME—

Le cléricisme se définissant essentiellement par l'exercice d'un pouvoir qui appartient à autrui, il n'est pas présomptueux de prévoir quel partage du pouvoir politique l'État serait amené à consentir. Du principe de la suppléance historique, on s'installerait dans le principe de la sécession. Car un tel compromis équivaldrait, dans un avenir prévisible, à pratiquer une coupe verticale dans l'économie rénovée d'un authentique système scolaire en le départageant en deux secteurs, étrangers sinon ennemis: celui, fermé, de l'école catholique, d'Église; et celui, ouvert, de l'école laïque, d'État. Qui donc voulait nous épargner les prodromes d'une crise scolaire et religieuse, orchestrée par les "laïques factieux"?

La persécution des Jésuites relève, bien sûr, de la fabulation. Mais le commencement d'une crise scolaire est, hélas, déjà inscrit dans les faits. Il suffit d'un peu d'obstination pour les faire entrer dans l'avenir.

On dit les Jésuites audacieux. Grande vertu que l'audace, mais bien périlleuse à exercer quand on marche à rebours d'une histoire et d'une civilisation.

Maurice BLAIN